

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pour ce qui est de la première partie de la question, je sais pertinemment que M. Bell travaille au bureau du premier ministre. J'ignore à quelles conditions ou selon quelles modalités il est employé. Je me renseignerai à ce sujet. Je tâcherai également de savoir s'il a d'autres occupations. Ensuite, nous verrons si la deuxième question est hypothétique ou si elle est fondée.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'APPARENTE RÉORGANISATION DU BUREAU DU PREMIER MINISTRE—LA POSSIBILITÉ D'UN ACCROISSEMENT DE L'EFFECTIF OU D'UN NOUVEAU RÔLE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Le premier ministre nous dirait-il si la réorganisation actuelle de son bureau aboutira à une augmentation du personnel et si son bureau jouera dorénavant dans l'établissement des politiques un rôle autre que son rôle traditionnel sous notre régime parlementaire, celui du Conseil privé ou du cabinet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En ce qui concerne la deuxième partie de la question, je réponds non. Pour ce qui est de la première partie, je puis dire au député qu'il ne s'effectue aucune réorganisation actuellement. Quant à l'aspect numérique concernant le personnel, le député pourra se renseigner en consultant les prévisions budgétaires.

* * *

L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGEMENT D'UNE USINE D'ENRICHISSEMENT D'URANIUM À LA BAIE JAMES—LES CONSULTATIONS OTTAWA-QUÉBEC AU SUJET DE L'EXPORTATION

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Comme l'uranium ne peut être exporté que sur délivrance d'un permis par la Commission de contrôle de l'énergie atomique, et compte tenu des remarques faites à ce sujet par le très hon. représentant lors de son séjour à Paris, le premier ministre est-il au courant des entretiens qui auront lieu la semaine prochaine à Paris entre le premier ministre du Québec et le premier ministre de la France sur l'établissement d'une usine d'enrichissement d'uranium à la baie James? Peut-il nous dire s'il y a eu des entretiens préliminaires entre le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes et la province de Québec, au sujet de l'exportation du produit d'une telle usine?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ignore avec qui le premier ministre s'entretiendra, mais je suis à peu près sûr qu'il traitera du sujet de la question du député. Je crois avoir énoncé bien clairement la position du gouvernement canadien lors de mes entretiens avec les autorités françaises, en ce qui concerne non seulement les exportations mais les autres aspects qui nous intéressent. A ce moment-là, nous avons établi une commission d'étude de l'énergie, qui devait continuer de renseigner les Français sur la position du gouvernement fédéral. Je crois que ses membres se sont réunis il y a quelques jours pour faire connaître notre position à la France.

[M. McGrath.]

Pour ce qui est des entretiens avec le Québec, je ne saurais me prononcer en ce qui concerne d'autres niveaux du cabinet ou de la Fonction publique, mais j'ai parlé moi-même au premier ministre du Québec et lui ai rappelé notre position là-dessus.

L'EXPORTATION DE MATIÈRES FISSILES—DEMANDE D'EXPOSÉ DES MESURES DE GARANTIE

M. Stuart Leggett (New Westminster): Ma question également s'adresse au premier ministre. Peut-il nous dire quand il informera la Chambre sur la politique de sécurité nucléaire que le conseil des ministres a, semble-t-il, étudiée. Apparemment, nous avons à l'heure actuelle une douzaine de contrats d'uranium en suspens en attendant que le cabinet fasse son rapport à la Chambre. Le premier ministre peut-il nous dire si nous saurons un jour si le Canada continuera ou non à vendre des réacteurs Candu à l'étranger et à exporter de l'uranium? Bien des gens au pays aimeraient le savoir.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il est vrai qu'à la suite de l'explosion nucléaire en Inde, le gouvernement a décidé de prendre plus de garanties avant d'exporter des matières fissiles. J'ai l'impression que cette décision a été rendue publique. Je vais vérifier où et quand cette déclaration a été faite. Mais que cela ait été rendu public ou non, le gouvernement fédéral est déterminé à prendre des garanties plus strictes et le cabinet n'a pas fini d'étudier la question. Si aucune déclaration n'a été faite à ce sujet, je veillerai à ce que nous en fassions une en temps voulu afin que le pays et le monde entier puissent connaître notre politique à cet égard.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

DEMANDE D'EXPLICATIONS QUANT AUX DIRECTIVES

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle fait suite à ses commentaires au sujet de mon rappel au Règlement à l'égard de la question 788. Comme cette question concernait les conflits d'intérêt et qu'il s'agissait en fait d'un résumé des points saillants des lignes directrices données par le premier ministre Pearson à son cabinet le 30 novembre 1964, le premier ministre peut-il nous dire, puisqu'il prétend que ses lignes directrices se limitent uniquement à ses déclarations du 18 juillet et du 18 septembre, si nous avons raison de supposer que les lignes directrices en question, encore plus strictes que celles du premier ministre Pearson sont maintenant en vigueur?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il faudrait que je me reporte au texte de ma déclaration à la Chambre, mais si je me souviens bien, au lieu de m'écarter des lignes directrices de M. Pearson, je m'en suis largement inspiré et en fait j'y ai ajouté un peu plus de précision et de profondeur; les lignes directrices de M. Pearson étaient, je crois, d'un caractère plus général dans certains cas et elles s'appliquaient à des situations particulières dans d'autres cas. La différence c'est, bien sûr, que les ministres sont maintenant dans d'obligation de déclarer leurs avoirs. Cela n'était certainement pas exigé sous les gouvernements précédents.